

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :
le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 décembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – HABITAT - PLH 2010-2015 : ADIL DES DEUX-SEVRES - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUEX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

Titulaires absents suppléés :

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Gérard GIBAULT

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Francis THIBAUDAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C05-12-2013-DE Date de télétransmission : 19/12/2013 Date de réception préfecture : 19/12/2013
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – HABITAT - PLH 2010-2015 : ADIL DES DEUX-SEVRES - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENA RIAT

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Par délibération du 18 octobre 2010, la CAN a approuvé son nouveau PLH pour la période 2010-2015. Il comprend cinq principales orientations, dont une concernant l'animation de ce dispositif.

Au titre de sa fiche 11, la CAN a décidé par délibération du 07 mars 2011, la mise en place de différentes instances de gouvernance et de coordination de sa politique publique de l'habitat, puis par délibération du 27 juin 2011, l'élaboration d'un outil d'observation visant à rendre compte annuellement de la situation locale du logement.

Afin de constituer puis développer un système d'observation basé sur des données fiables et actualisables, la CAN a volontairement mis en place divers partenariats sous forme d'échanges d'informations. Ainsi, par délibération du 26 septembre 2011, elle a signé une Convention triennale avec l'ADIL des Deux-Sèvres afin que cette association départementale régie par la loi du 1er juillet 1901, au titre de ses missions d'intérêt général définies par le CCH (Code de la Construction et de l'Habitat) mais également de son expertise dans les politiques du logement l'accompagne :

- Dans le fonctionnement et le développement de son Observatoire du Logement,
- Dans la restitution des analyses au sein des instances de gouvernance du PLH.

En contrepartie, par délibération du 27 mai 2013 relative à la signature d'un premier avenant, la CAN s'est engagée à lui verser une subvention annuelle réactualisée de 15 750 €.

Cependant, trois éléments de contexte conduisent aujourd'hui à la signature d'un second avenant à cette Convention avec l'ADIL des Deux-Sèvres :

- D'une part, l'évaluation du PLH 2010-2015 : décidée par délibérations du 05 avril 2012 et du 14 janvier 2013 puis validée par délibération du 21 octobre dernier, cette évaluation, basée sur trois axes essentiels (le renforcement de l'équilibre démographique et social, la préservation de l'environnement et la réduction de la consommation foncière, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des ménages à travers la valorisation du patrimoine bâti existant et la lutte contre la précarité énergétique) a conduit à la nécessité d'un ajustement minimal de ses orientations, de ses objectifs (quantitatifs et qualitatifs) et de ses actions.

Accusé de réception préfectoral
079-247900806-20131216-C05-12-2013-DE
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2013
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Difficilement réalisables en raison du contexte et des contraintes du marché de l'immobilier local, ces nouveaux objectifs demandent par conséquent la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de soutien plus importantes, en particulier dans le domaine de la primo-accession à la propriété sous conditions (fiche 4 du PLH).

A ce titre, dans le cadre de la mise en œuvre à partir de 2014, de la fiche action 4 du PLH, un nouveau rôle sera dévolu à l'ADIL des Deux-Sèvres, à savoir la transmission d'une attestation écrite vérifiant les conditions d'éligibilité et la solvabilité du futur bénéficiaire/primo-accédant avant tout engagement financier de la CAN (cf délibération relative à la mise en œuvre de la fiche action 4 du PLH).

- D'autre part, la fusion-extension de la CAN : à compter du 1er janvier 2014, la nouvelle intercommunalité conduit à la création d'une nouvelle Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Niortais, composée de 45 communes (soit 16 communes supplémentaires) et de 116 797 habitants (soit 13 963 habitants de plus).
- Enfin, la durée de la Convention : les types de missions confiées à l'ADIL des Deux-Sèvres, notamment celle relative à l'accession à la propriété, impliquent de prolonger de deux ans la durée de ce partenariat, soit jusqu'au 31 décembre 2015, terme du PLH communautaire.

Pour ces différentes raisons, le nouveau versement réactualisé de la subvention annuelle de la CAN s'élèvera dorénavant à 24 000 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les nouveaux termes faisant l'objet de l'avenant n°2 à la convention triennale de partenariat avec l'ADIL des Deux-Sèvres,
- Autoriser la Présidence à signer l'avenant n°2 à la convention triennale de partenariat avec l'ADIL des Deux-Sèvres,
- Autoriser la Présidence à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 89
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C05-12-2013-DE Date de télétransmission : 19/12/2013 Date de réception préfecture : 19/12/2013
--